

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2025 À 19 h 00**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 22 septembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de ST-SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 15 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Yves ARCHAMBAUD.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Marianick LAURAINÉ, Patrick BARTHO, Christian GOUIN (à partir de 19h50), Christophe GOURGUECHON, Estelle PETIT, Hervé BOISSON, Stéphane GENAUDEAU, et Bernard GUILLET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Lionel LAVILLE qui a donné pouvoir à Patrick BARTHO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe GOURGUECHON

ORDRE DU JOUR

2025/09/01 - Adhésion à la convention de partenariat de la Convention Territoriale Globale intercommunale portée par la ville de Pons - Choix du niveau d'engagement
2025/09/02 - Devis SDV17
2025/09/03 - Devis à valider SDEER
2025/09/04 - SDEER - Courrier éclairage public
2025/09/05 - Location chaises
2025/09/06 - Questions diverses

Le procès-verbal du 23 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2025/09/01 - ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE INTERCOMMUNALE PORTÉE PAR LA VILLE DE PONS - CHOIX DU NIVEAU D'ENGAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime et la Ville de Pons le 10 janvier 2023, portant sur un territoire de 18 communes : Avy, Belluire, Biron, Bougneau, Brives-sur-Charente, Chadenac, Coulonges, Echebrune, Fléac-sur-Seugne, Marignac, Mazerolles, Pérignac, Pons, Saint-Léger, Saint-Palais-de-Phiolin, Saint-Quantin-de-Rançanne, Saint-Seurin-de-Palenne, Salignac-sur-Charente ;

Vu la présentation de la gouvernance partenariale de la CTG lors de la réunion intercommunale du 17 février 2025 ;

Considérant que la CTG constitue le cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche famille de la CAF est mobilisé au service d'un projet de territoire ;

Considérant que la CTG vise à intégrer l'ensemble des problématiques sociales du territoire et à consolider les partenariats existants en favorisant l'émergence d'une vision globale et partagée ;

Considérant la nécessité d'organiser la gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle de la CTG à l'échelle du bassin de vie constitué des 18 communes du territoire ;

Considérant la proposition d'une gouvernance à deux niveaux d'engagement permettant à chaque commune de choisir son niveau d'implication dans le dispositif ;

Considérant que le niveau 1 dit « Socle » permet une participation à la gouvernance consultative et aux groupes de travail sur l'évolution des services ;

Considérant que le niveau 2 dit « Directoire » permet, en plus des avantages du niveau 1, une participation au Directoire avec pouvoir décisionnel, l'accès à des services renforcés et l'accès à la tarification unifiée (tarifs habitants de Pons) pour les habitants de la commune pour le multi-accueil (crèche), le périscolaire

et le restaurant scolaire.

Ce niveau inclut une contribution financière forfaitaire :

- Pour les communes de 0 à 199 habitants : 250€ / an
- Pour les communes de 200 à 499 habitants : 500€ / an
- Pour les communes de 500 à 3 999 habitants : 800€ / an
- Pour les communes de plus de 4 000 habitants : prise en charge de 50% de l'ETP et reste à charge des autres dépenses de fonctionnement (ex : communication, livret de services aux familles, ...)

Il est donc proposé :

- D'approuver l'adhésion de la Commune de ST-SEURIN DE PALENNE à la Convention Territoriale Globale intercommunale du bassin de vie de Pons, portée par la Ville de Pons, à compter du 1^{er} septembre 2025, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant son terme.
- De choisir le niveau d'engagement suivant :
 - Niveau 1 - Socle : participation à la gouvernance consultative et aux groupes de travail thématiques
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que tous les documents afférents à cette décision.
- De désigner Yves ARCHAMBAUD, Maire, comme représentant de la commune au sein des instances de gouvernance de la CTG.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal qui charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent.

2025/09/02 - DEVIS SDV17

Monsieur le Maire précise que le programme d'aide aux communes au titre de la Voirie Communale Accidentogène est reconduit pour l'année 2025. Cette aide concerne uniquement les travaux d'entretien et de préservation du patrimoine (et non l'investissement).

Le montant plafond de travaux pris en compte pour cette aide est fixé à 50 000 € HT.

Les divers travaux réalisés cette année s'élèvent à 43 263,45 € HT. Une demande de subvention a été adressée au Département pour une prise en charge de l'ordre de 50 %.

2025/09/03 - DEVIS À VALIDER SDEER

Suite à la construction de nouvelles habitations, il convient d'ajouter :

- 2 candélabres rue des Jardins Fleuris, part communale : 5 995,07 € HT
- 1 candélabre rue de Leylandis, part communale : 3 547,68 € HT.

Rue de Leylandis, il ne faudrait pas toucher à la voirie qui vient d'être refaite. En l'absence de câble, il serait judicieux de prévoir un luminaire solaire. Stéphane GENAUDEAU se charge d'appeler le SDEER pour l'envoi d'un nouveau devis.

19h50 : arrivée de Christian GOUIN

2025/09/04 - SDEER - COURRIER ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEER nous a informé par courrier du changement de prestataire suite à appel d'offres, pour l'ensemble de la Charente-Maritime.

2025/09/05 - LOCATION CHAISES

Monsieur le Maire informe avoir acheté 75 chaises à 23,50 € HT, soit 2 158,20 € TTC. Ces chaises pourront être prêtées gracieusement aux communes voisines ou louées aux particuliers. À cet effet, il convient de prévoir une caution lors de la location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le montant de la caution est fixé à 50 € par lot loué.

2025/09/07 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD :

01/2026 : passage aux bacs individuels pour les ordures ménagères.

Jeudi 04 décembre et 08 janvier : location d'une nacelle pour poser et déposer les guirlandes.

A reçu un courrier de félicitations pour l'aménagement du village et les décorations.

Patrick BARTHO : La tranchée rue des Jardins Fleuris est bouchée : la grille a été arrachée. Il faudrait gratter pour déboucher.

Estelle PETIT : Il faudrait envisager l'achat d'une sono. Christophe GOURGUECHON propose de prêter la sienne.

Bernard GUILLET : 1 véhicule avec antenne circule vers Port Barraud : des visons ont été pucés, 1 mâle et 1 femelle, mais ils n'arrivent pas à se retrouver : l'antenne sert pour les localiser et tenter de les rapprocher.

Port Barraud : passage d'un lamier + broyeur, mais il laisse les grosses branches. Au niveau du pont, il a détruit le socle en béton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 20.

Signatures :

Le Secrétaire de séance,
Christophe GOURGUECHON

Le Maire,
Yves ARCHAMBAUD